



Art For All

www.art-for-all.eu

Permettre un accès égal
à l'éducation artistique et au marché public de l'art et de la culture
pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique

GUIDE EUROPÉEN DE BONNES PRATIQUES

Art et Handicap





Programme d'éducation
et de formation
tout au long de la vie

Ce projet est financé avec le soutien de la Commission européenne. Ce document reflète uniquement les opinions de leurs auteurs. La Commission ne peut être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent.

DÉCEMBRE 2014

GUIDE EUROPÉEN DES BONNES PRATIQUES

ART FOR ALL

Décembre 2014

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1. CADRE LÉGAL	5
1.1. Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées	5
1.2. Stratégies européennes - “Europe 2020” et la “Stratégie 2010-2020 relative au handicap : un engagement renouvelé pour une Europe sans obstacles”	7
2. DÉFIS ET POTENTIELS OBSERVÉS.....	8
2.1. Améliorer l’accessibilité aux lieux culturels.....	8
2.2. Assurer l’éducation artistique tout au long du processus de formation continue.....	10
2.3. Professionnaliser les ateliers artistiques.....	11
2.4. Reconnaître le talent et les droits des artistes en situation de handicap.....	11
3. SELECTION DES BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES	12
4. RECOMMANDATIONS	35

INTRODUCTION

Face à un manque d'accès à l'éducation artistique et au marché de l'art pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique en Europe et face au manque d'outils méthodologiques et de formations spécifiques pour les médiateurs artistiques, le projet européen Art for All (www.art-for-all.eu) vise à accroître les possibilités pour ces personnes de s'initier à l'art, de recevoir une formation artistique, d'acquérir des compétences, de créer, de promouvoir leurs œuvres et de prendre part au monde de l'art, dans tous ses aspects.

Pour atteindre cette visée, les objectifs généraux du projet sont les suivants:

- Développer la culture et les valeurs européennes communes dans le domaine de l'accès à l'art et l'éducation artistique pour les personnes en situation de handicap
- Faciliter et promouvoir le développement de programmes adaptés pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique par les organisateurs de l'éducation des adultes
- Promouvoir la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique dans les programmes mis en œuvre par les décideurs dans le domaine de l'éducation artistique pour les adultes.

Les publics cibles du projet sont :

- Les adultes en situation de handicap mental et/ou psychique
- Les animateurs de l'art (artistes, thérapeutes, éducateurs, formateurs, assistants)
- Les organisations culturelles et artistiques, les fournisseurs d'éducation artistique pour les adultes, les fournisseurs de services pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique, les décideurs dans le domaine de l'art et de la culture et de l'inclusion de ces personnes.

Le projet est porté par :

- Centre de la Gabrielle MFPass - France (www.centredelagabrielle.fr)

Les autres partenaires du projet sont :

- European think & do tank Pour la Solidarité - Belgique (www.pourlasolidarite.eu)
- Associazione Onlus Scuola Viva - Italie (www.scuolaviva.org)
- Stichting Raad Culturele Willemstad – Pays-Bas (www.kunstpodiumwillemstad.nl)
- Gemeinnützige Lebenshilfe Salzburg - Autriche (www.lebenshilfe-salzburg.at)
- Erivajaduste Inimeste Toetusühing Tugiliisu - Estonie (www.vaimukad.ee/tugiliit/est)
- Charles Cros Institute - France (www.institut-charles-cros.eu)
- Universität Leipzig - Allemagne (www.erzwiss.uni-leipzig.de)

Dans ce cadre, chaque partenaire a mené pendant deux ans des études nationales, diffusé et collecté des questionnaires auprès d'artistes en situation de handicap et de professionnels de médiation artistique et organisé des séminaires nationaux. Les séminaires ont rassemblé les acteurs clés dans le domaine de l'éducation artistique, des services pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique, et de promotion/diffusion des œuvres de ces artistes.

Ces travaux ont permis d'identifier un ensemble de défis et potentiels, de sélectionner des bonnes pratiques pour l'accès à l'art des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique et d'élaborer le sept guides nationaux des bonnes pratiques, qui ont suivi la même trame ce qui a permis d'élaborer le présent guide européen.

Le présent guide européen contient :

- Un volet juridique permettant l'égalité d'accès à l'éducation artistique et au marché de l'art et de la culture
- Les potentiels et défis observés
- Les bonnes pratiques sélectionnées
- Une série de recommandations.

1. CADRE LÉGAL

De nombreux documents juridiques à caractère national témoignent de la préoccupation pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique et visent à favoriser l'égalité des chances, un accès égal à l'éducation artistique et un niveau d'accès accru à l'art et à la culture pour cette catégorie de personnes.

De plus, l'Union Européenne a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et elle a mis en vigueur deux stratégies européennes fondamentales : « Europe 2020 » et la « Stratégie Handicap 2010-2020 : un engagement renouvelé pour une Europe sans obstacles ».

En adhérant à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, à Europe 2020, mais aussi à la Stratégie Handicap 2010-2020 européenne, les pays du projet Art for All, tous Etats membres de l'Union Européenne (Autriche, Belgique, Estonie, France, Allemagne, Italie et Pays-Bas), convergent vers l'adaptation de leurs politiques à des stratégies internationales importantes en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap. En effet, en ratifiant et/ou en adhérant à ces stratégies internationales, l'ensemble des sept pays se sont engagés à les mettre en œuvre.

1.1. Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

Une convention est un accord entre pays qui acceptent de respecter les mêmes exigences dans un domaine particulier. Ratifier une convention implique de la part d'un pays un engagement légal qui détermine les actions de son gouvernement dans le domaine concerné. Cette ratification amène souvent le gouvernement à adopter et amender ses lois pour répondre aux objectifs de la convention.

Adoptée le 13 décembre 2006, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH) propose une nouvelle approche du handicap : il s'agit d'une avancée majeure pour la promotion des droits de l'homme et de l'égalité de traitement dans le monde. La CNUDPH exige des gouvernements des pays signataires qu'ils défendent les droits des personnes en situation de handicap, les protègent de la discrimination, et qu'ils promeuvent leur intégration dans la société.

En ce qui concerne l'art et la culture, il est particulièrement important de rappeler l'article 30 de la CNUDPH : « Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports » :

«

1. Les Etats Parties reconnaissent aux personnes handicapées le droit de prendre part à la vie culturelle sur un pied d'égalité avec les autres, et ils prendront toutes les mesures appropriées pour s'assurer que ces personnes :
 - Aient accès aux produits culturels dans des formats accessibles ;
 - Aient accès aux émissions de télévision, aux films, au théâtre et autres activités culturelles dans des formats accessibles ;
 - Aient accès aux lieux de spectacles ou de services culturels tels que les théâtres, musées, cinémas, bibliothèques et services touristiques ainsi que, autant que possible, aux monuments et sites d'importance culturelle nationale.
2. Les Etats Parties prendront des mesures appropriées pour donner aux personnes handicapées la possibilité de développer et d'utiliser leur potentiel créatif, artistique et intellectuel, non seulement dans leur propre intérêt, mais aussi pour l'enrichissement de la société.
3. Conformément au droit international, les Etats Parties feront toutes les démarches appropriées pour veiller à ce que les lois qui protègent les droits de propriété intellectuelle ne constituent pas un obstacle déraisonnable ou discriminatoire à l'accès des personnes handicapées aux produits culturels.
4. Les personnes handicapées auront droit, sur un pied d'égalité avec les autres, à la reconnaissance et au soutien de leur identité culturelle et linguistique, y compris la langue des signes et la culture des sourds.
5. Les Etats Parties prendront les mesures appropriées afin de permettre aux personnes handicapées de participer, sur un pied d'égalité avec les autres, aux activités récréatives, de loisir et sportives. »

1.2. Stratégies européennes - “Europe 2020” et la “Stratégie 2010-2020 relative au handicap : un engagement renouvelé pour une Europe sans obstacles”

Au sein de l'Union Européenne (UE), chaque Etat membre mène sa propre politique envers les personnes en situation de handicap. En tant que tel, il n'y a pas de politique coordonnée dans ce domaine.

En 2010, l'UE a adopté une nouvelle stratégie politique : « Europe 2020 ». S'il s'agit avant tout d'un acte politique, elle n'en est pas moins importante, dans la mesure où les stratégies adoptées guident presque toutes les politiques de l'UE. Cette stratégie comprend trois objectifs complémentaires qui se renforcent mutuellement :

- Une “croissance intelligente” : réalisée à travers un effort d'innovation (notamment social et territorial), la recherche et le développement, et un effort d'adaptation à la société numérique.
- Une « croissance durable », obtenue par une production qui respecte et protège l'environnement, des économies d'énergie et la lutte contre le réchauffement de la planète.
- Une “croissance inclusive” en termes d'emploi, d'inclusion sociale et de cohésion sociale, économique et territoriale.

Il est important de noter que l'un des objectifs d'Europe 2020 est de permettre aux personnes en situation de handicap d'exercer leurs droits et de bénéficier ainsi pleinement de leur participation à la société et l'économie.

Basée sur cette Stratégie Europe 2020 plus générale, la « Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées : un engagement renouvelé pour une Europe sans obstacles », plus spécifique, a aussi été adoptée par l'UE. Elle vise à améliorer leur inclusion sociale, leur bien-être et le plein exercice de leurs droits. Elle apporte une action complémentaire aux niveaux européen et national.

Cette stratégie est basée sur la mise en œuvre effective de la CNUDPH. Afin de promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap, la Commission Européenne a identifié huit domaines d'action conjointe entre l'UE et les Etats membres : l'accessibilité, la participation, l'égalité, l'emploi, l'éducation et la formation, la protection sociale, la santé et l'action extérieure de l'UE.

Par rapport aux objectifs du projet Art for All, deux de ces domaines doivent être soulignés :

- **Domaine 2 – Participation** : veiller à ce que les personnes handicapées jouissent de tous les avantages de la citoyenneté européenne ; éliminer les obstacles à une participation égale à la vie publique et aux activités de loisir ; promouvoir la fourniture de services de proximité de qualité.
- **Domaine 8 – Education et formation** : les élèves et étudiants handicapés doivent bénéficier d'un système d'éducation accessible et de programmes de formation continue. Cette Stratégie soutient donc l'accessibilité des systèmes d'éducation générale, les mesures de soutien individuelles et la formation de professionnels de l'éducation.

2. DÉFIS ET POTENTIELS OBSERVÉS

Au cours du projet Art for All, les partenaires ont observé plusieurs défis à relever concernant l'accès des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique à l'éducation artistique et au marché de l'art et de la culture :

- Améliorer l'accès aux lieux culturels ;
- Assurer l'éducation artistique pendant tout le processus de formation continue ;
- Professionnaliser les ateliers artistiques ;
- Reconnaître le talent et les droits des artistes en situation de handicap.

2.1. Améliorer l'accessibilité aux lieux culturels

Le premier défi consiste à améliorer l'accessibilité aux lieux culturels, permettant au public d'aller à la rencontre de l'art via des expositions et autres représentations artistiques d'une part, et via des activités et ateliers permettant une interaction avec le public d'autre part.

Des progrès considérables ont été réalisés dans de nombreux pays européens en ce qui concerne l'accessibilité aux lieux culturels. C'est dans le domaine de ***l'accessibilité physique*** que les progrès réalisés sont les plus importants. Cependant, l'accès physique ne

constitue pas le seul obstacle pour accéder aux lieux culturels et tous les pays n'en sont pas au même stade. En Allemagne, par exemple, l'accès aux lieux culturels semble être la plupart du temps donné, tandis que d'autres pays restent à la traîne.

L'Estonie a pris beaucoup de retard pour rendre les bâtiments accessibles aux personnes en situation de handicap. Il n'y a pas de mise en application d'une loi qui obligerait les bâtiments à être conformes aux exigences requises. Même lorsque des dispositions légales ont été prises, comme en France, avec une loi visant à rendre tous les lieux publics accessibles d'ici 2015, on admet avoir échoué à adapter ces lieux à temps. En effet, adapter les bâtiments pour les rendre physiquement accessibles nécessite des fonds de rénovation. Les autorités peuvent jouer un rôle en subventionnant les rénovations.

L'accessibilité aux lieux culturels ne repose pas seulement sur l'accessibilité physique. Il faudrait aussi permettre l'**accessibilité au contenu de l'information** (format facile à lire, adaptation des voies d'accès, etc.); de nombreuses initiatives sont observées dans beaucoup de pays, mais elles ne sont pas encore généralisées.

En Autriche, les obstacles pour accéder aux lieux culturels mentionnés pendant cette étude étaient plus liés à l'**aide à la personne**. A cet égard, les professionnels doivent être formés. De nombreuses initiatives existent déjà, mais beaucoup reste à faire.

Les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique sont malheureusement souvent exclues de nombreuses activités de la société, mais elles se rendent régulièrement dans des structures sociales et médicales. Celles-ci servent souvent de lien entre leurs usagers qui ont un handicap mental et/ou intellectuel.

Elles peuvent dès lors faciliter le lien entre les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique et le domaine artistique. C'est ce que font nombre d'entre elles, mais les domaines social et culturel restent deux secteurs fortement différenciés en termes d'approche et de fonctionnement opérationnel.

Construire des ponts entre les secteurs social et culturel pourrait améliorer l'accès des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique à l'art ainsi qu'aux offres culturelles, et permettre un échange de pratiques entre les professionnels de ces deux domaines.

Enfin, il ressort que l'accessibilité aux lieux culturels ne se réalisera que lorsque les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique elles-mêmes seront incluses dans l'évaluation des services culturels existants (disponibles dans les musées, galeries, théâtres, etc.) et dans la planification des services culturels, par exemple à travers des questionnaires de satisfaction remplis par des personnes en situation de handicap mental et/ou intellectuel, ou des programmes faciles à lire validés par celles-ci.

2.2. Assurer l'éducation artistique tout au long du processus de formation continue

Le second défi identifié consiste à garantir l'accès des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique à l'éducation artistique. En effet, l'éducation artistique peut et devrait être programmée pendant toute la période de scolarité obligatoire (niveaux primaire et secondaire) ; elle devrait être accessible ensuite, au niveau supérieur, aux personnes souhaitant se spécialiser dans les arts et travailler dans ce domaine.

L'importance de l'éducation artistique et culturelle est en général acceptée par tous. La sensibilisation et l'expression culturelle a été reconnue comme l'une des huit compétences clés de la formation continue définies par le Parlement européen en 2006. Selon cette définition, la sensibilisation et l'expression culturelle implique d'apprécier l'importance de l'expression créative d'idées, d'expériences et d'émotions dans une série de media (musique, arts du spectacle, littérature et arts visuels).

Dans plusieurs pays européens, des réformes de l'éducation (notamment en primaire et secondaire) ont été lancées et incluent l'éducation artistique et culturelle à l'école. Néanmoins, les enfants et adolescents en situation de handicap mental et/ou psychique sont encore souvent exclus de l'enseignement général où ils/elles pourraient avoir une éducation artistique. Les écoles spécialisées donnent rarement une éducation artistique et elles ont été exclues des dernières réformes relatives à l'inclusion et au développement de l'éducation artistique à l'école.

A un niveau supérieur, des jeunes et des adultes talentueux en situation de handicap mental et/ou psychique souhaitant développer et réaliser leur potentiel en tant qu'artistes seraient intéressés d'intégrer des écoles artistiques ou des programmes artistiques professionnels au sein des universités.

L'une des exigences pour entrer dans ces écoles ou universités est de détenir un diplôme de niveau secondaire supérieur (diplôme de niveau A). Cependant, comme les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique sont exclues de l'enseignement général, elles n'obtiennent en général pas ce diplôme et sont donc exclues de ces écoles artistiques.

Même en faisant face à cet obstacle, il n'existe pas d'exemple (dans les pays du partenariat Art for All du moins) d'une école artistique qui aurait adapté le contenu de son programme au handicap mental et/ou psychique.

2.3. Professionnaliser les ateliers artistiques

Une autre façon d'acquérir une éducation artistique consiste à participer à des ateliers artistiques, qui permettent de pratiquer et développer des compétences artistiques. Néanmoins, ces ateliers doivent tenir compte des besoins particuliers des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

A cette fin, ils doivent être facilités par des professionnels capables de maîtriser à la fois les compétences artistiques techniques et les compétences sociales. Malheureusement, les ateliers artistiques pour personnes en situation de handicap sont encore mélangés avec ceux de l'art-thérapie et donnés par des professionnels issus du secteur médico-social, qui manquent de formation liée à l'art.

Les ateliers d'art-thérapie et les ateliers artistiques n'ont pas le même objectif. Les ateliers artistiques devraient plutôt être animés par des médiateurs artistiques, mais aucun des pays participant au projet Art for All ne propose une **formation officielle de médiateur artistique** à l'université. Le cloisonnement entre le secteur de l'art et le secteur social ne facilite pas le développement de pratiques artistiques dans le secteur social.

2.4. Reconnaître le talent et les droits des artistes en situation de handicap

Il est important de définir l'artiste, non par son handicap, mais par son talent artistique.

L'art brut a permis de faire reconnaître le potentiel artistique de personnes en situation de handicap, mais il tend à les stigmatiser. La sensibilisation à cet égard a été accrue et

plusieurs pays peuvent affirmer aujourd'hui que l'image des artistes en situation de handicap a changé au cours des dernières années et évolué vers plus d'égalité.

Cependant, l'exposition de travaux d'artistes en situation de handicap mental doit encore être soutenue et les droits d'auteur de ces artistes doivent être protégés, dans la mesure où de nombreux abus sont encore observés.

En fait, l'artiste qui a créé une œuvre d'art dans le cadre d'un atelier proposé par une institution médico-sociale ou d'aide sociale tend à être considéré selon son statut vis-à-vis de l'institution (usager ou patient) et non comme un artiste. L'institution invalide parfois la propriété des œuvres créées pendant les ateliers et nie les droits d'auteur. La complexité des procédures administratives pour la reconnaissance de la propriété intellectuelle représente également un défi pour les artistes en situation de handicap.

3. SELECTION DES BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

Une bonne pratique est tout simplement un processus ou une méthode qui a fait ses preuves en fonctionnant correctement et en produisant les résultats attendus permettant la réalisation d'un objectif spécifique. Sous ces conditions, la pratique est donc recommandée comme un modèle. Suite aux recherches et aux séminaires nationaux menés dans le cadre du projet Art for All, les bonnes pratiques suivantes ont été identifiées. Ces bonnes pratiques sont d'ordre institutionnel, organisationnel et/ou technique, et elles contribuent à permettre l'égalité d'accès à l'art pour tous. Les bonnes pratiques sélectionnées sont illustrées sous forme de fiches.

1. WERFENER ZEICHENTAGE ET EXPOSITION A KUNSTRAUM PRO ARTE (AUTRICHE)

kunstraum **pro arte**

Les artistes qui travaillent au niveau des yeux dans un atelier d'art inclusif

DESCRIPTION	<p>En Mars 2014, la Galerie <i>Kunstraum Pro Arte</i> à Hallein a monté l'exposition « Auszeit ». Huit artistes ont présenté leurs dessins résultant du projet « Werfener Zeichentage » qui avait eu lieu au printemps 2013 à Werfen - un petit village dans le sud de Salzbourg. L'artiste Erich Gruber et Lebenshilfe Salzbourg ont coopéré à l'organisation de l'atelier. M'artiste Erich Gruber avait eu des contacts avec des artistes (en situation de handicap) de Salzbourg et de Vienne, dont il appréciait beaucoup le travail et avec qui il voulait échanger dans un processus de travail. Parmi ceux-ci étaient l'artiste de Lebenshilfe Gerhard Maurer, et l'artiste académique avec handicap de Hallein Leonhard Besl.</p> <p>Deux artistes en situation de handicap mental ont également rejoint le groupe. Ils se sont rencontrés dans un ancien culture-club à Werfen et ont travaillé ensemble pendant quatre jours. Dans les salles du club ils avaient suffisamment d'espace pour travailler ensemble de manière intensive ainsi que pour se retirer dans des zones séparées s'ils voulaient travailler en dehors du groupe. Pour Erich Gruber l'objectif le plus important était de se rencontrer mutuellement au niveau des yeux. Des détails remarquables: nous avons contacté M. Gruber parce que nous voulions lui demander d'animer l'atelier et nous voulions lui payer un salaire pour ce travail. Il a refusé, car il a souligné qu'il ne devrait pas être un «enseignant» qui instruit les autres. Il a vraiment compris le projet comme un échange entre les artistes, il voulait diviser le salaire parmi les artistes participants.</p> <p>Les résultats de ces travaux ont été présentés dans la galerie à Hallein. Le projet et l'exposition peuvent donc être considérés comme des exemples de bonnes pratiques de projets artistiques compris réels: les étiquettes des photos à l'exposition n'ont montré que les noms des artistes. Les acheteurs potentiels ont dû demander les prix. (Il y avait des différences de prix indépendantes du handicap, car certains artistes avaient des contrats avec des galeries dans leur pays). L'exposition a eu beaucoup de publicité à Hallein et ses environs.</p>
CONTACT	<p>Kunstraum pro arte Schöndorferplatz 5, 5400 Hallein Tel. +43 (0)634 587 443 helga.besl@forum-hallein.at Pour le projet « Auszeit »: Erich Gruber, info@erichgruber.at</p>

2. MUSÉE DE SALZBOURG (AUTRICHE)



Un musée engagé pour l'accessibilité des visiteurs en situation de handicap

DESCRIPTION	<p>Le Musée de Salzburg informe ses visiteurs sur l'art et la culture de la municipalité et du land de Salzburg.</p> <p>En 2013, le Musée a lancé le projet «accessibilité». Dans le contexte de la culture d'entreprise, l'objectif est de rendre le Musée accessible à tous. Le Musée veut que ses visiteurs aient des droits égaux et se sentent autodéterminés.</p> <p>Pour atteindre ces objectifs, le Musée entend: réduire les obstacles en formant ses employés, en concevant de l'information et du matériel de travail, des structures et des systèmes de guidage, en collaborant avec les organisations qui traitent avec des groupes cibles spécifiques et en allouant des ressources financières et du temps. Le Musée prévoit également de diffuser ses connaissances à d'autres musées autrichiens.</p> <p>Comme les barrières structurelles sont presque éliminées, le Musée se concentre désormais davantage sur les barrières invisibles.</p> <p>Les visites guidées du musée dans une langue facile avec un grand nombre de matériel de démonstration, les possibilités de toucher les objets et d'être créatif, sont impressionnantes. Actuellement, le musée travaille également sur un guide pour leurs expositions permanentes en langage facile à lire. Ils semblent confiant que l'accessibilité n'est pas le sujet d'une minorité et que tout le monde va bénéficier d'un environnement accessible et adhérer au concept: « portes, difficiles à ouvrir, les beaux-Print-textes, pièces mal éclairées, système de navigation manquant et sièges inconfortables pour tous les visiteurs. »</p>
CONTACT	<p>Salzburg Museum Mozartplatz 1, 5010 Salzburg Tel: +43 (0)662 620808 722 museumspaedagogik@salzburgmuseum.at www.salzburgmuseum.at</p>

3. KUNSTWERKSTATT LEBENSHILFE GMUNDEN ET GALERIE TACHELES (AUTRICHE)

lebenshilfe
Oberösterreich

Un atelier d'art avec sa propre galerie, offrant des possibilités de travail aux artistes en situation de handicap mental et/ou psychique

DESCRIPTION

Kunstwerkstatt Lebenshilfe Gmunden existe depuis 1992. C'est un atelier dirigé professionnellement pour les personnes en situation de handicap mental. L'équipe compte six membres réguliers, certains d'entre eux sont des artistes depuis plus de 20 ans (quelques milliers d'heures de travail en tant qu'artistes) et pendant ce temps ils ont développé une grande originalité dans leurs œuvres d'art.

L'Atelier organise une semaine artistique chaque année, pendant laquelle ils invitent des artistes d'autres organisations ainsi que des artistes internationalement reconnus. Ils animent également deux lieux de travail pour des « artistes en résidence » et de coopérations avec d'autres ateliers prestataires sociaux. Ils travaillent en collaboration avec les écoles, où les artistes en situation de handicap animent des ateliers. Ils offrent également des concepts pour les entreprises et sont représentés dans un certain nombre d'expositions.

Depuis 2004, ils ont une galerie dans laquelle ils exposent, non seulement de l'art brut, mais également des artistes travaillent avec d'autres artistes de Kunstwerkstatt. Ils coopèrent également avec le Musée en Haute-Autriche. En avril 2014, ils ont ouvert la galerie Tacheles. Il est prévu que cette galerie soit menée par des artistes en situation de handicap de "Kunstwerkstatt Gmunden" spécialement formés.

CONTACT

Ferdinand Reisenbichler
Galerie Tacheles (Traungasse 12, 4810 Gmunden)
Lebenshilfe Oberösterreich, Kunstwerkstatt TH Gmunden (Georgstraße 20, 4810 Gmunden)
Tel. +43(0) 699 11868895
ferdinand.reisenbichler@gmail.com

4. CAMPAGN'ART (BELGIQUE)



Soutenir les artistes en situation de handicap dans la création à la promotion de leurs œuvres d'art

DESCRIPTION

“Semer... et récolter”. Campagn'art est l'atelier créatif émanant du Centre Reine Fabiola à Neufvilles, créé en 1977. Accueillant chaque semaine une quarantaine d'artistes plasticiens, cet atelier a trois principaux pôles :

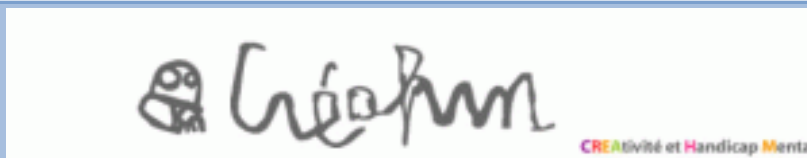
- Déceler des talents artistiques au sein de la population accueillie au Centre.
- Accompagner les artistes dans leur expression pour favoriser leur développement personnel.
- Promouvoir les œuvres et créations au sein de l'institution mais aussi dans les galeries artistiques et musées belges et internationaux via des projets artistiques, des concours et des expositions.

Les activités artistiques se développent autour de trois disciplines : terre, dessin-peinture et sculpture. Au sein de l'atelier chaque artiste travaille à son propre rythme, tranquille ou passionné. Ils sont encadrés par des animateurs formés aux arts plastiques. Les animateurs insufflent une ambiance propice à la création, répondent aux demandes ou interrogations des artistes et proposent de participer à tel ou tel concours. S'ils fournissent au départ un certain apprentissage des techniques, les artistes se les approprient vite, et souvent de façon très personnelle. Tous créent donc librement tant au niveau des thèmes que des techniques.

CONTACT

Atelier Campagn'Art
Yves Poelman, responsable
Chemin Tinette 36A, 7063 Neufvilles
Tel. +32 67 33 36 25
campagnart@crfneufvilles.org
www.campagnart.be

5. CRÉAHM (BELGIQUE)



Une association qui met en place des ateliers de création artistique en dehors du cadre thérapeutique ou occupationnel

DESCRIPTION	<p>Luc Boulangé (artiste plasticien belge), convaincu que « la personne en situation de handicap a la possibilité et le droit d'accéder à la création artistique à part entière si son talent est suscité, encouragé, reconnu », crée en 1979 le premier Créahm (Créativité et handicap mental) à Liège.</p> <p>L'objectif premier du Créahm est de révéler et de déployer des formes d'art produites par des personnes en situation de handicap mental dans un cadre pleinement artistique.</p> <p>C'est au travers d'ateliers de création animés par des praticiens en arts plastiques et en arts vivants – théâtre, danse, cirque et musique – que le Créahm inscrit l'originalité de sa démarche, artistique, sociétale et politique.</p>	
CONTACT	<p>Créahm-Liège Gentiane Angeli, animatrice Quai St Léonard 6, 4000 Liège Tel. +32 4 227 01 55 info@creahm.be www.creahm.be</p>	<p>Créahm-Bruxelles Jeanne Bidlot, directrice artistique Rue de Mérode 331-333 1190 Bruxelles Tel. +32 2 537 78 02 creahm.bxl@skynet.be www.creahm-bruxelles.be</p>

6. ART)&(MARGES MUSÉE (BELGIQUE)



Exposition d'artistes in- et outsiders

afin de déstigmatiser les artistes en situation de handicap

DESCRIPTION

L'Art)&(Marges Musée défend des artistes qui ne s'inscrivent pas dans le circuit culturel officiel. Leur volonté est de permettre à cet art, encore trop souvent différencié, de participer pleinement au circuit officiel. L'approche n'a jamais été de mettre en opposition l'art officiel et l'art en marge mais au contraire de créer un dialogue dynamique entre les œuvres de ces artistes socialement marginalisés par la maladie ou le handicap (...) et les œuvres d'artistes professionnels qui évoluent dans le circuit culturel classique.

La collection permanente du musée propose aux visiteurs la découverte d'une vingtaine d'artistes de l'art outsider. Les expositions temporaires sont soit thématiques ou rétrospectives, ou encore organisent un dialogue entre les œuvres d'artistes in- et outsider.

CONTACT

Tatiana Veress, Directrice
Rue Haute 312-314, 1000 Bruxelles
Tel. +32 2 533 94 98
info@artetmarges.be
www.artetmarges.be

7. ASSOCIATION EG'ART – POUR UN EGAL ACCES A L'ART (FRANCE)



Une association aux côtés d'artistes en situation de handicap mental pour la valorisation de leurs oeuvres et la reconnaissance de leurs droits en tant qu'artistes

DESCRIPTION

La naissance de l'association Eg'art part du constat que chacun, selon son talent, devrait pouvoir prétendre à une reconnaissance artistique basée exclusivement sur l'œuvre d'art créée. Or les circuits de reconnaissance artistique ne sont pas toujours faciles d'accès notamment pour des personnes déjà fragilisées.

L'invention du concept d'art brut a permis la reconnaissance par les milieux culturels du fait qu'une personne en situation de handicap ou ayant une maladie mentale pouvait être un artiste à part entière. Par la suite, d'autres concepts ont été créés (l'outsider art, l'art singulier...) valorisant un art qui n'est pas inscrit dans les circuits traditionnels de l'enseignement, de la diffusion et de la vente. Il existe un réseau de lieux privés ou publics (musées, galeries, associations de collectionneurs...) qui œuvrent dans ces domaines mais, de manière globale, les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique restent exclues des circuits classiques de reconnaissance de leur œuvre.

L'objectif de l'association Eg'art est de compenser les inégalités voire les discriminations existantes (dans l'assurance de son potentiel artistique, dans l'introduction dans les milieux artistiques et culturels, dans l'accès aux lieux de diffusion et de vente, dans la maîtrise des informations juridiques nécessaires...) et de sensibiliser à cette question l'ensemble des acteurs et des milieux concernés. Ainsi, l'association permet aux personnes en situation de handicap mental ou psychique et aux personnes aux prises avec une maladie d'ordre psychiatrique, qui ont une production artistique dans le domaine des arts visuels, d'avoir un accès, plus facile aux circuits, aux réseaux et institutions culturelles et artistiques et aux acheteurs/collectionneurs d'œuvres d'art.

Dans ce cadre, les actions de l'association sont :

- Le repérage d'artistes (basé exclusivement sur des critères artistiques) souhaitant exposer et/ou vendre leurs œuvres,
- L'accompagnement de ces artistes : un accompagnement conseil (informations juridiques, fourniture de documents...) ou un accompagnement conseil doublé d'un accompagnement personnalisé dans la recherche des lieux d'exposition et/ou de vente,
- La recherche de lieux d'exposition et/ou de vente pour ces artistes
- La participation à des expositions, à des salons, à des festivals ou autres, permettant la promotion des œuvres et des artistes,
- La sensibilisation des milieux susceptibles d'accueillir, de repérer ou de travailler avec les artistes ainsi que les milieux artistiques et culturels,

	<p>– La participation à des réseaux d'échanges et à des débats au niveau national et européen sur cette question.</p>
CONTACT	<p>Bernadette Grosyeux, Fondatrice de l'association Eg'art Association Eg'Art-Pour un égal accès à l'Art 6, rue de la Gabrielle - CS 30295 77414 Claye-Souilly Cedex association.egart@laposte.net www.egart.fr</p>

8. COULEURS ET CRÉATION – CENTRE DE LA GABRIELLE MFPASS (FRANCE)



Nouvelles technologies au service de la création artistique dans un service d'accueil de jour particulièrement adapté aux personnes en situation de handicap mental vieillissantes

DESCRIPTION

Géré par la Mutualité Fonction Publique Action Santé Social, le Centre de la Gabrielle a inauguré en septembre 2011 « Couleurs et Création », un centre d'accueil de jour pour des personnes vieillissantes en situation de handicap mental. Novateur, cet établissement propose de maintenir et de développer les capacités des personnes à travers le processus de création artistique avec une spécialisation originale dans les arts numériques.

L'art numérique a été choisi car il s'agit d'un medium particulièrement adapté à la situation de handicap mental. Ergonomiques, les outils numériques permettent d'accéder à une démarche intéressante et originale palliant les difficultés techniques qu'auraient pu induire le handicap.

Un studio d'art numérique est animé à temps plein par un artiste plasticien diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris. Après trois ans de pratique, les personnes accompagnées maîtrisent de mieux en mieux les logiciels et réalisent des œuvres de plus en plus abouties. Totalement impliqués avec les artistes en résidence, les personnes améliorent leur pratique et construisent de véritables projets artistiques. L'enjeu est bien de montrer que des personnes en situation de handicap trouvent leur épanouissement dans cette forme d'expression et sont en capacité d'élaborer des travaux ayant un réel intérêt artistique, porteur de reconnaissance.

Ouvert sur l'extérieur, Couleurs et Création a tissé des liens avec de nombreuses structures culturelles et artistiques (La Villette, Centre National de la Danse, ARCADI). Non seulement Couleurs et Création accompagne son public à l'extérieur dans la découverte de l'offre culturelle et artistique existante, mais l'atelier attire également des artistes et professionnels en son sein. Couleurs et Création fait intervenir des professionnels de divers horizons dans le cadre d'échanges de pratiques. Des artistes (plasticiens, danseurs, chorégraphes, vidéastes) viennent ainsi notamment en résidence pour partager des expériences de création avec les personnes en situation de handicap.

L'ouverture vers l'extérieur procurée par ces allées et venues permet à la fois de :

- créer du lien social grâce à de nombreuses rencontres, avec le public des lieux, avec des artistes et professionnels, avec d'autres groupes d'horizons différents
- dynamiser et inspirer l'équipe accompagnante

	- proposer de nouvelles expériences et visions aux usagers.
CONTACT	Renata Chinalska-Chomat – Directrice du Centre de jour Audrey Posada – Coordinatrice du projet et médiatrice artistique 6, rue de la Gabrielle, CS 30295, 77414 Claye-Souilly Cedex Couleursetcreation.LAGABRIELLE@mypass.fr Tel. +33 1 60 27 68 53 www.centredelagabrielle.fr

9. PROGRAMME DES RENCONTRES DU HANDICAP MENTAL, COGNITIF, OU PSYCHIQUE DU MUSÉE DU LOUVRE (FRANCE)



Un musée à l'initiative de la sensibilisation et de la formation d'acteurs du secteur médico-social pour rendre la culture accessible

DESCRIPTION	<p>Le Programme des Rencontres du Handicap mental, cognitif ou psychique du Musée du Louvre est un programme de sensibilisation pionnier à destination des acteurs du secteur médico-social qui souhaitent développer un projet de visite en groupe au Musée du Louvre.</p> <p>Dans le cadre de ce programme, le Louvre travaille avec une centaine de structures accompagnant des personnes en situation de handicap mental, cognitif ou psychique.</p> <p>Ce programme propose des modules de sensibilisation pour des acteurs du secteur du handicap mental (responsables associatifs, thérapeutes, éducateurs, animateurs, bénévoles ou salariés), visant à leur donner des pistes de lecture pour être autonomes lors des visites du Louvre avec leurs groupes : astuces pratiques sur la navigation dans les lieux, formation sur le décryptage des œuvres. Ce programme propose en plus des visites conférences adaptées aux personnes en situation de handicap mental directement sous la conduite de guides conférenciers du musée.</p> <p>Enfin, le programme propose des ateliers artistiques mis en place par des artistes plasticiens qui ont été formés au handicap mental. Il s'agit de permettre une approche pratique des œuvres par l'étude de techniques variées (croquis, photographie, mosaïque, etc.). Ces ateliers débutent par l'analyse de quelques œuvres dans les salles du musée et sont suivis par l'initiation du groupe de personnes à une technique artistique. Les rencontres sont gratuites pour les acteurs du secteur handicap ayant adhéré à la carte Louvre professionnels.</p>
CONTACT	<p>Michel Lo Monaco Chargé de fidélisation des publics responsable de la cellule des programmes spécialisés 34 quai du Louvre, 75 001 Paris Tel. +33 (1) 40 20 58 06 ou +33 (1) 40 20 84 78 handicap.rencontres@louvre.fr www.louvre.fr</p>

10. EUCREA (ALLEMAGNE)



Un réseau pour artistes en situation de handicap et médiateurs artistiques

DESCRIPTION

L'association pour l'art et le handicap EUCREA existe depuis plus de 20 ans et forme un réseau pour les artistes en situation de handicap. Des festivals culturels internationaux de danse, de théâtre et de la musique, des expositions, des publications, des concours et des lectures soutiennent des personnes en situation de handicap dans leurs expressions artistiques et créatives et dans leurs présentations. EUCREA fonctionne également comme une plateforme d'échange pour des lieux et institutions dans lesquels travaillent des artistes handicapés.

Des formations, des ateliers, des séminaires, des congrès et des conventions sont organisés sur ces sujets. Les exemples sont les colloques « Weltsichten » (Regards sur le Monde) (2000), « Show Up » (2006/2007) et « Vision on! » (2013).

EUCREA fait partie d'un réseau européen construit pour établir une infrastructure pour des artistes en situation de handicap et toute autre personne travaillant dans ce domaine.

EUCREA est un partenaire de coopération pour l'expansion d'infrastructures pour les artistes en situation de handicap à l'échelle européenne. Cette coopération comprend des centres culturels, théâtres, galeries d'art et ateliers d'art, des autorités et des institutions sociales ainsi que des artistes libres, des scientifiques et des instituts de recherche. L'association compte actuellement plus de 80 membres dans le monde germanophone. EUCREA est ouverte à toute personne et institution qui veut, en tant que membre, participer à la création et soutenir activement l'« Art et handicap » comme champ de l'action sociale.

Dans le domaine des beaux-arts, EUCREA a développé la galerie Internet XPO-Online (www.xpo-online.net) avec l'association KUNSTWERK (œuvres d'art) et en étroite coopération avec EUWARD (prix d'art européen de la peinture et des arts graphiques par les artistes en situation de handicap mental) où des ateliers d'art les plus importants d'Europe sont présentés. Sur le site internet, plus d'informations sur les artistes sont disponibles, leurs travaux sont montrés dans la galerie et le contexte de cette forme d'art est expliqué.

Le symposium WELTSICHTEN a encouragé en 2002 une discussion plus théorique entre les différents cercles d'experts sur le thème de « Art et handicap ».

En 2002, EUCREA a développé la « Formation pédagogique pour les médiateurs

	<p>artistiques » dans le but de former des <i>multiplicateurs</i> pour le travail avec des artistes en situation de handicap. Six ans après, s'en est suivi le projet SHOW UP! - une initiative pour la formation artistique et l'éducation des personnes ayant des déficiences cognitives. En Décembre 2007, la première conférence du forum EUCREA a eu lieu au Kleisthaus à Berlin; « Perspectives - ressources financières personnelles pour les artistes en situation de handicap, le financement et l'organisation de projets artistiques », en collaboration avec le Commissaire du gouvernement fédéral pour les questions relatives aux personnes handicapées. Depuis lors, des conférences annuelles ont eu lieu, elles portaient sur une variété de sujets. Depuis 2014, la conférence a lieu à Hambourg.</p> <p>En 2009, EUCREA a organisé le premier « Prix de design pour les personnes en situation de handicap mental », en coopération avec l'atelier d'art ALLERHAND de GWK Ltd. Plus de 300 oeuvres d'art ont été présentées, suivies par trois expositions à Cologne, Hambourg et Munich (cf. site internet EUCREA).</p>
<p>CONTACT</p>	<p>EUCREA e.V. Donnerstr. 5 22763 Hamburg Tel. +49 (0)40 39 90 22 12 info@eucrea.de www.eucrea.de</p>

11. ILAN (ALLEMAGNE)



Budget personnel pour des opportunités de formation et de travail dans le secteur des arts appliqués, pour des artistes en situation de handicap

DESCRIPTION

Le « budget personnel » existe en Allemagne depuis 2001. Depuis 2003, un budget personnel complet a été établi par la loi en tant que « Komplexeleistung » (service complexe). Le budget personnel est un budget alloué aux usagers pour acheter différents types de services soutenant l'intégration et la participation à la vie collective. Le but est de permettre l'accès individuel à des événements sociaux et culturels ainsi que de conseiller et soutenir les personnes sur la manière d'obtenir et d'utiliser ce budget personnel (cf. Windisch 2006).

Malgré les obstacles administratifs importants et les exigences juridiques complexes, le réseau ILAN a réussi à obtenir un budget personnel de prestataire indépendant pour des formations pour cinq artistes, et pour le travail d'un artiste.

Sur la base de ces réalisations pionnières et des cas individuels, il est prévu d'institutionnaliser ce processus afin de développer une large initiative d'alternatives sur le marché du travail. ILAN prévoit de construire un institut ILAN qui utiliserait le budget personnel comme un outil pour créer des solutions alternatives sur le marché du travail pour les artistes qui ont besoin d'aide. ILAN signifie « Inclusion Vie Art Réseau » (Inclusion Life Art Network). ILAN ne vise pas uniquement à créer de l'intégration, mais aussi une l'inclusion dans le monde de l'art et dans le monde des artistes. Par conséquent, ses principaux objectifs sont : promouvoir et soutenir l'art inclusif, mais aussi créer des milieux de travail artistiques inclusifs et une éducation artistique inclusive.

ILAN soutient des artistes et des équipes, qui développent de telles formations professionnelles. ILAN propose une assistance juridique, pédagogique, administrative, organisationnelle et de gestion du personnel. ILAN veut permettre aux artistes en situation de handicap de subvenir entièrement ou partiellement à leurs besoins. A cet effet, ILAN offre des mentors qui soutiennent des artistes sur leur chemin vers le professionnalisme. Ils les encouragent à vivre de leur art, à le présenter au public et donc à initier un processus de sensibilisation au sein de la société (cf. site ILAN).

CONTACT

Mona Weniger
Hohackerweg 4, 73087 Bad Boll
Tel. +49 (0) 71 64 12 553
monaweniger@aol.com
www.inclusion-life-art-network.de

12. LE BUDGET PERSONNEL POUR LES ARTISTES À L'ATELIER GOLDSTEIN (ALLEMAGNE)

Un studio de beaux-arts offrant des possibilités professionnelles aux artistes en situation de handicap mental et/ou psychique

DESCRIPTION

L'Atelier Goldstein a été fondé en 2001 comme un studio pour les beaux-arts parrainé par l'association Lebenshilfe Frankfurt am Main eV. Mme Christiane Cuticchio en est l'initiatrice et la directrice artistique. L'atelier propose des espaces de travail pour 17 artistes qui travaillent dans les domaines de la peinture, des arts plastiques, des arts graphiques et des nouveaux médias. L'Atelier soutient les artistes dans leur processus de travail et les aide à exposer leurs œuvres dans les musées, les galeries d'art et salles d'exposition à la maison et à l'étranger.

Jusqu'en 2010, l'Atelier Goldstein avait été pendant 10 ans un centre de loisirs. En 2010, le studio a pu mettre en œuvre un concept qu'il avait développé. Ce concept s'applique au budget personnel pour les artistes : depuis 2011, 14 artistes ont obtenu un budget personnel, et en complément des avantages requis tels que leur espace de travail, des matériaux ou du soutien individuel, ainsi que l'assistance de l'atelier.

La nature et le niveau des prestations sont établis individuellement et font donc partie de l'accord sur les objectifs sur le budget.

Jusqu'à présent, le concept de l'Atelier Goldstein est basé sur le budget pour la participation dans la société, et non sur le budget pour le travail.

Chaque artiste travaille à temps partiel à l'atelier protégé et 16 heures par semaine sur 2 jours à l'Atelier Goldstein. C'est la première fois que le budget personnel est appliqué dans un petit établissement spécialisé.

Depuis Novembre 2011, il est possible de budgétiser la qualification liée à l'emploi. L'Agence fédérale pour l'emploi (Agentur für Arbeit) paie les coûts. Un atelier institutionnalisé n'est pas indispensable pour obtenir une qualification liée à l'emploi. Dans le cadre de ces innovations, l'Atelier Goldstein a présenté son concept à l'Agence fédérale pour l'emploi qui applique le budget personnel à la qualification liée à l'emploi des artistes. Sur la base de ce concept, ils développent des concepts individuels pour intégrer et former les candidats respectifs, adaptés au potentiel artistique du candidat.

Depuis 2011, et dans le cadre du budget personnel, les artistes en situation de handicap ont la possibilité de dispenser une formation pédagogique artistique de base pour 27 mois à l'Atelier Goldstein. Cette éducation de base est classée comme qualification liée à l'emploi et non reconnue comme formation professionnelle; par conséquent, il n'est jusqu'à présent pas autorisé de recevoir un diplôme/certificat après avoir terminé l'éducation de base.

L'Atelier Goldstein requiert des artistes qu'ils aient un talent ainsi que la volonté et la détermination à travailler de façon autonome et à un niveau élevé. L'enseignement préparatoire se concentre sur l'éducation sur des sujets, techniques et moyens artistiques précis, en pratique et en théorie. Chaque artiste en situation de handicap est accompagné individuellement et pris en charge au cours de sa formation par des

	<p>professionnels ayant reçu eux-mêmes la formation artistique professionnelle. Pour les artistes, les objectifs sont de développer et renforcer leur propre style artistique, de préciser leurs techniques et matériaux et de développer leurs propres sujets - pour créer des œuvres de manière indépendante.</p> <p>En dehors de l'éducation artistique, l'Atelier Goldstein veut sensibiliser et permettre aux artistes de devenir indépendants vis-à-vis de leur performance publique en tant qu'artistes, et de préparer ainsi la poursuite de leur carrière comme artistes sur le marché du travail.</p> <p>Les débouchés pour les artistes en situation de handicap après la formation varient individuellement. L'Atelier Goldstein représente l'artiste aussi comme une agence artistique, et développe les concepts bien adaptés avec l'artiste. Cela pourrait, selon le talent et la disposition de chacun(e), constituer une transition vers un travail d'artiste libre, mais aussi vers des études au sein d'une école d'art ou une formation professionnelle dans les industries/domaines de la création.</p> <p>Les artistes reçoivent un soutien dans leur parcours, par exemple s'ils veulent créer un portefeuille avec leurs œuvres d'art. Vraisemblablement en 2014 ou 2015, un artiste de l'Atelier Goldstein sera un étudiant invité à une Ecole d'Art, pour la première fois en Allemagne.</p>
CONTACT	<p>Atelier Goldstein der Lebenshilfe Frankfurt am Main e.V. Mittlerer Hasenpfad 5 Tel. +49 (0) 69 201 72 023 info@atelier-goldstein.de www.atelier-goldstein.de</p>

13. COMUNITÀ DI SANT'EGIDIO – ROME (ITALIE)



Comunità di
SANT'EGIDIO

Un atelier artistique professionnel pour les personnes en situation de handicap

DESCRIPTION

Au sein de la Communauté de Sant'Egidio, il existe un atelier d'art pour les personnes en situation de handicap bien connu. La Communauté organise plusieurs expositions et réunions un niveau national. Reste toujours célèbre une exposition organisée au Palais « Quirinale », siège du président de la République italienne, lors de la célébration de la Journée européenne des personnes handicapées. 150 œuvres artistiques préparées par les usagers de Sant'Egidio y ont été exposées plus de.

Les personnes en situation de handicap, ici appelées « Amis », travaillent dans les ateliers d'art répartis sur tout le pays. Ici, ils apprennent à utiliser des techniques nouvelles et caractéristiques, à travers lesquelles ils expriment une synthèse iconographique de leurs pensées.

CONTACT

Comunità di Sant'Egidio
Piazza di Sant'Egidio 3/a
00153 Rome (Italie)
Mr Vittorio Scelzo, Département international
Tel. +39 06 585 661
intdep@santegidio.org

14. ASSOCIAZIONE SCUOLA VIVA ONLUS – ROME (ITALIE)



Un atelier spécialisé assurant l'éducation artistique pour les personnes en situation de handicap et la promotion de leurs œuvres

DESCRIPTION

Scuola Viva est un centre de recherche, de formation et de documentation dans le domaine du handicap intellectuel. C'est un lieu de référence pour la formation culturelle et professionnelle du personnel préparé à mettre en oeuvre les dernières méthodes d'enseignement et de réhabilitation, avec un accent sur le développement personnel et l'intégration sociale des étudiants.

Outre les activités thérapeutiques régulières, il y a de nouveaux ateliers spécialisés sur la céramique, le jardinage, les soins des animaux, l'élevage des verres de terre, les peintures artistiques et l'art. Ce dernier atelier est de plus en plus actif, important et connu. Plusieurs de ses usagers se développent et avancent en tant qu'artistes, en présentant leurs œuvres d'art dans les expositions nationales et internationales. En outre, la direction du Centre est à la recherche d'opportunités pour ces artistes d'entrer sur le marché de l'art. Récemment, l'atelier céramique a également agrandi sa renommée. Des réalisations intéressantes émergent à partir des céramiques de style Raku, entre les galeries et expositions nationales importantes (Rimini, Faenza, pour lister les plus récentes).

CONTACT

Associazione Scuola Viva onlus
Via Crespina 35
00146 Rome (Italy)
Dr Fabrizio Fea
Directeur médical et Responsable des projets européens
Tel. +39 0 655 00 915
segreteria@scuolaviva.org
F.FEA-AISE@mclink.it

15. ATELIER DI PITTURA ADRIANO E MICHELE – S. COLOMBANO AL LAMBRO (MI) (ITALIE)



Un atelier d'art développé dans un centre de réadaptation psychiatrique

DESCRIPTION

L'Atelier a commencé son activité en 1996. Le siège de l'Atelier est dans le Centre de réadaptation psychiatrique Fatebenefratelli (Saint Jean de Dieu) de San Colombano al Lambro. Il a été établi dans le but de rassembler les besoins de réadaptation psychiatrique et l'idée d'élargir les frontières de l'art là où les problèmes de santé mentale sont communs.

L'Atelier est organisé par des professionnels célèbres et importants impliqués dans le domaine de l'art et du handicap mental ; parmi lesquels des historiens de l'art, graphistes, artistes et éducateurs professionnels.

CONTACT

Teresa Maranzano – Gabriella Vincenti
Atelier di Pittura Adriano e Michele
Centro Fatebenefratelli
Viale San Giovanni di Dio 54
20078 San Colombano al Lambro – Milano (Italy)
Tel. +39 0 371 207 225
atelier689@fatebenefratelli.it
info@atelieradrianoemichele.it
www.atelieradrianoemichele.it

16. SPECIAL ARTS (PAYS-BAS)

Une artothèque et des services artistiques offerts aux entreprises pour promouvoir les oeuvres d'art d'artistes en situation de handicap

DESCRIPTION	<p>Special Arts est une organisation nationale avec un accent sur l'art et le handicap.</p> <p>Special Arts défend l'idée que toutes les personnes en situation de handicap peuvent exercer leur art et développer leurs talents.</p> <p>Special Arts exerce plusieurs activités, telles que:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une artothèque (prêt d'oeuvres artistiques), avec une collection d'environ 2.500 œuvres de plus de 500 artistes prêtées pour une durée limitée. - Connexions spéciales: Ce service met en relation des entreprises et des organisations, demandant des services artistiques et graphiques, avec Special Arts et un artiste en situation de handicap ou un atelier. Ce dispositif vise à assurer que les personnes en situation de handicap peuvent continuer à exercer l'art. - Organisation d'expositions pour le compte d'une organisation ou d'une société.
CONTACT	<p>Stichting Special Arts Zonnehof 4a, 3811NC Amersfoort Tel. +31 334328033 info@specialarts.nl www.specialarts.nl</p>

17. ART BUDDIES (PAYS-BAS)



Pratiquer l'art au sein d'un atelier d'art professionnel

DESCRIPTION	<p>Le projet Art Buddies (Copains d'art) veut stimuler les opportunités pour la création d'une relation un-à-un entre un artiste en situation de handicap mental et un artiste (professionnel) non handicapé. La coopération a lieu dans l'atelier de l'artiste (professionnel). L'artiste (professionnel) peut jouer un rôle de soutien.</p> <p>L'accent est mis sur une pratique conjointe de l'art et sur la stimulation des possibilités de développement. Les contacts sont faits localement, dans la ville ou la région où l'artiste professionnel et la personne en situation de handicap vivent/travaillent tous les deux.</p> <p>Pour les personnes en situation de handicap qui ont une prescription pour des activités de jour, Art Buddies offre la possibilité de participer à des activités artistiques dans un atelier d'art professionnel, pour une ou plusieurs parties de la journée.</p> <p>La participation à ces activités est également possible pour les personnes qui n'ont pas de prescription, si les deux « Copains » décident de le faire de manière volontaire. La nature du programme et les activités sont déterminées conjointement.</p>
CONTACT	<p>Art Buddies Culturele Raad Willemstad Pieter van Oldenborghlaan 31, 4797CP Willemstad Tel. + 31 168472711 mkamp@ziggo.nl www.kunstpodiumwillemstad.nl Art Buddies</p>

18. PASPARTOE (PAYS-BAS)



Des opportunités de travail pour artistes en situation de handicap usagers d'un service d'accueil de jour

DESCRIPTION	<p>Paspertoe est une chaîne de boutiques de cadeaux avec des ateliers et une artothèque. Les personnes en situation de handicap mental pratiquent l'art, font des cadeaux et vendent les produits. Cela se fait par les usagers d'un service d'accueil de jour, sous la supervision de professionnels. Paspertoe possède un large éventail de cadeaux artistiques originaux de haute qualité. Tous les participants travaillent à partir de leurs propres capacités et leurs activités sont diverses.</p> <p>Il y a aussi des œuvres d'art commandées. Cependant, il n'y a pas de délai pour l'exécution des commandes. Les personnes en situation de handicap mental qui ont un talent artistique reçoivent un soutien et des conseils ciblés pour développer leurs compétences artistiques. Elles travaillent à partir de leurs points de vue personnels. Les œuvres se caractérisent par une utilisation expressive de la couleur et de la simplicité de la forme, qui crée son propre langage visuel.</p> <p>Paspertoe dispose également d'une artothèque, qui prête des œuvres d'art à des particuliers et à des entreprises.</p>	
CONTACT	<p>Paspertoe Atelier & Winkel Voorstraat 45-46, 2225EL Katwijk Tel. +31 3624584 schilders atelier Tel. + 31 714019780</p> <p>Paspertoe Atelier Meerstraat 18a, 2161BR Hillegom Tel. + 31 252533305 & +31 611916852 bedrijfsgeschenken@sheerenloo.nl www.paspertoe-kunstenkado.nl</p>	<p>Paspertoe Atelier & Galerie Albertus van Velzenstraat 2, 2201LW Noordwijk Tel. + 31 713616517 crea atelier Tel. + 31 713625053 senior atelier</p>

4. RECOMMANDATIONS

Cette partie résume les recommandations issues du projet Art for All. Celles-ci visent à permettre et à atteindre une égalité d'accès à l'éducation artistique et au marché de l'art et de la culture pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique, sur la base des observations faites dans les pays de ce projet européen.

Tous les pays doivent s'assurer d'avoir un cadre légal incluant le droit des personnes en situation de handicap à accéder aux lieux culturels, à l'éducation artistique et au marché de l'art. Ceci dit, si l'inscription d'un droit dans le cadre légal est une nécessité, elle ne suffit pas pour assurer un accès effectif à ce droit. Dans la section suivante, plusieurs propositions sont faites aux acteurs nationaux et sectoriels afin de mettre en œuvre à court terme une égalité d'accès pour ces personnes.

Lieux culturels

- 1. Une assistance personnelle qualifiée doit être mise à la disposition** des personnes en situation de handicap dans les lieux culturels, afin qu'elles aient accès à tous les services disponibles, notamment la visite de musées et d'expositions, la création artistique, etc. Ceci suppose que les professionnels de sites culturels soient formés par rapport au handicap. Cette formation doit être dispensée à l'université, dès la formation initiale (en incluant par exemple, en Licence ou en Master, des cours spécialisés sur le handicap pour les guide-conférenciers, artistes, etc.). Il relève aussi de la responsabilité des employeurs et du ministère de la Culture de donner une formation continue à leur personnel.
- 2. Impliquer les personnes en situation de handicap dans l'identification des problèmes** et la définition de solutions en matière d'accessibilité aux lieux culturels.

Education

- 3. Accorder une attention particulière à la présence de l'éducation artistique dans les écoles.** Ceci englobe à la fois des cours artistiques accessibles dans les écoles d'enseignement général, où les enfants et adolescents en situation de handicap sont inscrits, et des cours artistiques dans les écoles spécialisées pour ceux d'entre eux qui ne sont pas dans l'enseignement général.
- 4. Il faut donner accès à une formation professionnelle (inclusive) artistique et celle-ci doit mener à une certification ou un diplôme reconnu.** A cette fin, une véritable étude doit être menée en amont afin d'évaluer les compétences clés requises pour accéder à ces formations et les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap mental et/ou psychique. Cela leur permettra d'être préparées et d'acquérir les compétences de base nécessaires pour pouvoir intégrer des Ecoles d'Arts. Ces écoles devront dès lors adapter leurs modalités d'accès et se donner les moyens techniques et humains pour adapter leurs méthodes d'enseignement.

Professionnalisation des médiateurs artistiques

- 5. Choisir les médiateurs pour leur capacité d'écoute et les relations humaines qu'ils sont capables d'établir.** La relation humaine est très importante dans les ateliers. Le médiateur doit être capable de créer une certaine alchimie et il/elle doit trouver sa place dans l'activité. En effet, le but est d'atteindre un équilibre délicat en étant capable de guider l'artiste vers une pratique, une technique, tout en sachant lâcher la bride pour laisser celui-ci exprimer pleinement son/sa créativité. Le médiateur devrait pouvoir se mettre en retrait, même si le résultat obtenu n'est pas esthétiquement celui attendu.
- 6. Développer et mettre en œuvre des programmes de formation officiels et reconnus pour les médiateurs artistiques.** Une première étape pourrait être l'instauration d'un module de "médiation artistique" dans les formations professionnelles aux métiers du secteur médico-social. Les universités ont un rôle à jouer dans la création d'un tel programme, avec le soutien des ministères concernés. La formation devrait inclure à la fois des compétences sociales et des compétences artistiques techniques.

Amélioration des ateliers artistiques pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique

- 7. Pratiquer l'art dans un environnement et/ou des lieux intégrés.** Les installations permettant aux personnes en situation de handicap de pratiquer l'art doivent rester accessibles (si possible étendues) et autant que possible réalisées dans un environnement et/ou des lieux intégrés. Cela peut être assuré en ouvrant ces personnes sur leur environnement, notamment via des visites aux musées, aux théâtres et via l'invitation d'artistes sur les lieux dans le cadre de résidences d'artistes. L'intégration à l'environnement permet de créer des ponts entre le domaine médico-social et le domaine culturel et artistique ; elle stimule aussi les professionnels par de nouvelles propositions, visites et résidences d'artistes.
- 8. Mélanger les participants aux ateliers.** L'atelier doit être un lieu de liberté dont s'emparent durant un temps les différents artistes en situation de handicap mental et/ou psychique. Ce lieu déconstruit les règles élèves-professeur, on instaure une relation nouvelle dans laquelle l'artiste semble laisser de côté sa caractéristique « handicapé » pour ne plus travailler que son identité d'artiste. Inviter des personnes extérieures à découvrir ce lieu et laisser aux artistes l'initiative de présenter l'atelier, les oeuvres et les techniques est l'occasion de rencontres qui peuvent être mutuellement enrichissantes et très gratifiantes pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.
- 9. Affirmer l'exigence de qualité dans la création afin d'établir les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique comme des artistes à part entière.** Porter de l'intérêt à la production artistique de personnes en situation de handicap ne relève pas de « bons sentiments » ou d'une forme de paternalisme. Les médiateurs artistiques doivent donner aux personnes en situation de handicap l'opportunité d'acquérir de nouvelles techniques et compétences à travers la formation, la fourniture d'outils diversifiés, des conseils judicieux. Il est nécessaire d'être exigeant dans la sélection des œuvres, afin qu'elles puissent être reconnues principalement pour leurs qualités visuelles et esthétiques plutôt que pour l'identité de l'auteur. L'artiste en situation de handicap mental et/ou psychique devrait ainsi être considéré comme un artiste à part entière.

Accès au marché de l'art

- 10. Respecter la propriété intellectuelle des artistes en situation de handicap.** Nulle œuvre ne peut être exposée, reproduite, éditée, prêtée ou vendue sans l'accord de l'utilisateur, et de ses représentants légaux si nécessaire. Les artistes en situation de handicap ont le droit de fixer des « prix du marché » pour leurs œuvres d'art, et des réglementations justes sur les revenus issus de la vente d'une œuvre d'art doivent être définies par les autorités. L'information et le soutien doivent être fournis aux artistes en situation de handicap dans leurs démarches administratives.
- 11. Soutenir la promotion et la diffusion des œuvres d'art d'artistes en situation de handicap.** L'utilisation de divers canaux de diffusion, tels que le prêt d'œuvres d'art à des personnes et à des entreprises, permet à un public élargi de se familiariser avec l'art produit par des personnes en situation de handicap. Ceci nécessite un travail de promotion.
- 12. Promouvoir la confrontation entre la culture "outsider" et les œuvres "classiques",** c'est-à-dire renouveler des expériences qui se sont déjà révélées très prometteuses. Il s'agit par exemple de mélanger avec d'autres œuvres, au sein d'une seule et même exposition, des œuvres d'artistes en situation de handicap mental et/ou psychique, sans jamais révéler la capacité/ incapacité de l'artiste. Ce mélange d'œuvres crée la confusion dans l'esprit du public, le but étant de faire disparaître les différents stéréotypes qui faussent sa perception.
- 13. Reconnaître le talent des artistes en situation de handicap dans le domaine des arts appliqués.** Cela implique de promouvoir les opportunités de travail des artistes en situation de handicap mental et/ou psychique dans le domaine des arts appliqués : dessin industriel, design graphique, design textile, design d'intérieur et arts décoratifs. Ceci peut s'appliquer à un milieu de travail protégé ou ouvert.

Le projet européen Art for All vise à améliorer l'accès à l'éducation artistique et au marché de l'art et de la culture pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique. Dans ce cadre, et sur la base des résultats des séminaires nationaux, de l'analyse des besoins et de l'identification des différentes pratiques mises en place, chaque partenaire a d'abord élaboré un guide national de bonnes pratiques. Les guides nationaux de bonnes pratiques ont été élaborés sur la base d'un modèle commun, afin d'avoir la même approche dans l'analyse et la comparaison des bonnes pratiques et afin de permettre l'élaboration de ce guide européen de bonnes pratiques Art for All.

Une bonne pratique est tout simplement un processus ou une méthode qui a fait ses preuves en fonctionnant correctement et en produisant les résultats attendus permettant la réalisation d'un objectif spécifique. Fortes de ces arguments, les bonnes pratiques présentées sont recommandées par les auteurs de ce guide comme un modèle pouvant avoir valeur d'exemple. Identifier et partager les bonnes pratiques : cela permet d'apprendre des connaissances des uns et des autres, et de les réutiliser. Le plus grand avantage de cette méthode réside dans l'accumulation de l'expérience dans un processus bien développé.

Le présent guide a été élaboré sous la direction du Centre de la Gabrielle MFPass et de l'European think & do tank POUR LA SOLIDARITÉ.

Sont également disponibles les guides nationaux des bonnes pratiques suivants : Allemagne, Autriche, Estonie, France, Italie, Pays-Bas et Belgique.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les partenaires du projet Art for All :

- Centre de la Gabrielle MFPass — France (porteur de projet) (www.centredelagabrielle.fr)
- Think & do tank européen Pour la Solidarité - Belgique (www.pourlasolidarite.eu)
- Associazione Scuola Viva Onlus — Italie (www.scuolaviva.org)
- Stichting Culturele Raad Willemstad — Pays-Bas (www.kunstopodiumwillemstad.nl)
- Lebenshilfe Salzburg gemeinnützige — Autriche (www.lebenshilfe-salzburg.at)
- Eriবাদuste Inimeste Toetusühing Tugiliisu — Estonie (www.vaimukad.ee/tugiliit/est)
- Institut Charles Cros — France (www.institut-charles-cros.eu)
- Universität Leipzig — Allemagne (www.erzwiss.uni-leipzig.de)

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
www.art-for-all.eu

